



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER  
PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENTS :** MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

**Secrétaire de séance :** Lydie BARBOTTIN

### DELIBÉRATION N° 124

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

#### **OBJET : AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ORPHAN CATS ET LE CABINET VETERINAIRES DE BONNEUIL-MATOURS EN VUE DE LIMITER LA PROLIFERATION DES CHATS ERRANTS SUR LE TERRITOIRE**

Il est rappelé que par délibération du 9 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la **signature d'une convention de partenariat avec l'association Orphan Cats et le cabinet vétérinaires de Bonneuil-Matours en vue de limiter la prolifération des chats errants** sur le territoire.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient de **modifier l'article 3** « Modalité d'intervention du cabinet vétérinaires » de la convention sus citée.

Il s'agit d'ajouter une prestation et son tarif à savoir : **hystérectomie en cas de gestation ou d'anomalie physiologique : 20€ TTC.**

Les autres modalités de la convention sont inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de partenariat avec l'association Orphan Cats et le cabinet vétérinaires de Bonneuil-Matours.

-----

**VU** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions exercées par délégation du conseil municipal,  
**VU** l'article L211-23 du code Rural et de la pêche maritime, relatif à la divagation des animaux errants,  
**VU** l'article L211-11 du code Rural et de la pêche maritime, relatif à la reconnaissance d'animal errant,  
**VU** l'article L211-27 du code Rural et de la pêche maritime, relatif à la coopération entre la commune et une association de protection des animaux,  
**VU** la délibération du 9 mars 2021,

**Considérant** la nécessité d'ajouter une prestation à celles déjà réalisées par le cabinet vétérinaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** l'avenant 1 à la convention de partenariat avec l'association Orphan Cats et le cabinet vétérinaires de Bonneuil-Matours tel que joint à la présente ;
- autorise** M le Maire à le signer au nom de la commune.

VOTE	
<b>POUR : 16</b>	
<b>ABSTENTION : 1</b> de JF POISSON	
<b>CONTRE : 6</b> de F ROYER, N ROBIN, V DEBIAIS, B SULLI, et de B MASSONNEAU et C PIAULET par pouvoir	

Publication en mairie le :  
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte,  
le

